



## WiFi4EU: Ouverture des inscriptions pour le financement de points d'accès internet Wi-Fi gratuit dans les lieux publics

Bruxelles, le 20 mars 2018

**La Commission a lancé aujourd'hui le portail web WiFi4EU. Les communes de toute l'Europe sont invitées dès à présent à s'inscrire en prévision du premier appel à projets, qui sera lancé mi-mai, pour pouvoir bénéficier d'un financement de l'UE en vue de la création de points d'accès gratuit à l'internet sans fil.**

Le programme [WiFi4EU](#) offre aux communes des coupons d'une valeur unitaire de 15 000 euros pour installer des points d'accès Wi-Fi dans les espaces publics tels que les bibliothèques, les musées, les parcs ou les places. Comme l'a [indiqué le président Jean-Claude Juncker](#), l'initiative WiFi4EU vise à équiper «chaque village et chaque ville d'Europe d'un accès internet sans fil gratuit autour des principaux centres de la vie publique d'ici à 2020.»

Les communes peuvent utiliser les coupons WiFi4EU pour acquérir et installer des équipements WiFi (points d'accès sans fil) dans les centres de la vie publique locale de leur choix. Les coûts de maintenance du réseau seront pris en charge par les communes.

Andrus **Ansip**, vice-président chargé du marché unique numérique, a déclaré: «*Aujourd'hui, avec l'ouverture du portail WiFi4EU, nous prenons une mesure concrète pour aider les communes à fournir un accès WiFi gratuit. C'est une avancée incontestable, mais j'encourage vivement le Parlement européen et le Conseil à terminer leurs travaux sur la proposition de code des télécommunications pour garantir une connectivité à haut débit sur l'ensemble du territoire de l'UE. Il sera nécessaire, à cet effet, de coordonner les fréquences du spectre au niveau européen et de stimuler énergiquement les investissements dans les réseaux de grande capacité dont l'Europe a besoin.*»

Mariya **Gabriel**, commissaire chargée de l'économie et de la société numériques, s'est exprimée en ces termes: «*L'initiative WiFi4EU permettra à des milliers de personnes, dans toute l'UE, d'accéder gratuitement à l'internet dans les lieux publics. Le programme WiFi4EU donnera aux communautés locales les moyens de fournir de la connectivité aux citoyens, afin que ces derniers puissent profiter pleinement des possibilités illimitées qu'offre le numérique. Il s'agit là d'un pas important sur la voie de la réalisation du marché unique numérique.*»

C'est une enveloppe de 120 millions d'euros provenant du budget de l'UE qui est mise à disposition jusqu'en 2020 pour financer des équipements permettant de fournir des services WiFi publics gratuits dans quelque 8 000 communes de tous les États membres de l'UE, de Norvège et d'Islande.

### Comment demander un coupon WiFi4EU?

- **Phase d'enregistrement:** les communes doivent s'inscrire sur le portail [www.WiFi4EU.eu](http://www.WiFi4EU.eu) à partir du 20 mars 2018.
- **Phase de candidature:** le premier appel sera lancé à la mi-mai 2018, et les communes inscrites pourront alors postuler pour obtenir un des 1 000 coupons WiFi4EU, d'une valeur unitaire de 15 000 euros, faisant partie du premier lot. Les coupons seront distribués selon le principe du «premier arrivé, premier servi».
- **Phase d'attribution:** la Commission annoncera, en veillant à l'équilibre géographique, les 1 000 communes qui bénéficieront d'un financement au titre du premier appel. Au moins 15 coupons par pays seront attribués.
- Quatre autres appels WiFi4EU seront lancés **au cours des deux prochaines années.**

L'utilisation des réseaux financés par l'initiative WiFi4EU devra être gratuite. Ces réseaux seront exempts de publicité et ne collecteront pas les données personnelles. Les réseaux faisant double emploi avec des offres gratuites privées ou publiques existantes garantissant un niveau de qualité similaire dans le même espace public ne peuvent pas bénéficier d'un financement.

### Contexte

Annoncée par le président Juncker dans son [discours sur l'état de l'Union](#) en septembre 2016, l'initiative WiFi4EU s'inscrit dans le cadre de la [révision ambitieuse de la réglementation européenne](#) en

matière de télécommunications, qui comprend de nouvelles mesures pour répondre aux besoins grandissants de connectivité des Européens et accroître la compétitivité européenne.

L'UE est parvenue rapidement à des accords importants en ce qui concerne [la suppression des frais d'itinérance](#), qui est devenue une réalité le 15 juin 2017 pour tous ceux qui voyagent à l'intérieur de l'UE, la [portabilité du contenu](#), qui permettra aux Européens, à partir du début de l'année 2018, d'accéder lors de leurs déplacements dans l'UE aux services de films, de musique, de jeux vidéo ou aux bibliothèques électroniques auxquels ils sont abonnés dans leur pays de résidence, et sur la [mise à disposition de la bande de 700 MHz](#) pour permettre le développement de la 5G et de nouveaux services en ligne.

Les négociations sur les 14 propositions législatives figurant dans la stratégie sur le [marché unique numérique](#) - l'une des grandes priorités de la Commission Juncker - se poursuivent. La Commission a invité le Parlement européen et le Conseil à agir rapidement sur toutes les propositions qu'elle a déjà présentées.

### **Pour de plus amples informations**

[Questions et réponses](#)

[Fiche d'informations](#)

IP/18/2065

Personnes de contact pour la presse:

[Nathalie VANDYSTADT](#) (+32 2 296 70 83)

[Inga HOGLUND](#) (+32 2 295 06 98)

[Julia-Henriette BRAUER](#) (+32 2 298 07 07)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)